

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

REF 2022\_09\_01.1

L'an deux mil vingt-deux, le 24 Septembre 2022 à 10h00, le CCAS de la Commune de Massay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle des actes.

Date de convocation : 09 Septembre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 8

**Présents** : LEVEQUE Dominique - IGNAZZI Linda - BARBIER Karine - BITAUD Nicolas - MERSEY Yvette - PERREAU Christiane - TALMON- LARODERIE Anne - METIVIER Joël

POUR 8  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0

**Absent(s)** : MEUNIER Marion - JOURDAN Hélène - BROCHARD Philippe

- **Dossier n° 1** -

Cette personne sollicite le CCAS pour un bon Alimentaire pour l'aider à régler son alimentation.

Par conséquent, à la vue des éléments fournis, le CCAS décide d'attribuer 100,00 € sous forme de « bon Alimentaire » à utiliser chez les commerçants de Massay, hors alcool, pour le dossier 1.  
Le bon alimentaire est à récupérer en Mairie.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique LEVEQUE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture :

Publication en date du

Le Président, Leveque  
D. LEVEQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20220924-CCAS2022-09-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Secrétaire

Joël METIVIER



Publicité et diffusion sur le site internet  
de la Commune : 13.12.2022  
Publié et diffusé le : 13.12.2022